



République française  
Commune de Souffelweyersheim  
Arrondissement de Strasbourg-Ville  
Département du Bas-Rhin

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 14 décembre 2020

## Compte-rendu sommaire Publié le 15.12.2020

### 49/2020 - TARIFS COMMUNAUX 2021 – LOCATIONS ET AUTRES SERVICES

*Le Conseil Municipal adopte les tarifs communaux ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

**Adopté à l'unanimité**

### 50/2020 – EXONERATION EXCEPTIONNELLE 2020 DE TARIFS DE LOCATION DE SALLES POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

*Le Conseil Municipal adopte l'exonération de facturation de location de salle des associations communales à hauteur de 1 000.- € (sur la base de la facturation de l'année 2019).*

**Adopté à l'unanimité**

### 51/2020 – FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE : PRISE EN CHARGE

*Le Conseil Municipal,*

- *DECIDE d'attribuer des frais de représentation à monsieur le maire sous la forme d'une prise en charge directement sur le budget communal ;*
- *FIXE le montant de l'enveloppe annuelle à 10 000.-- € (Dix mille Euros);*
- *DIT que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui sont soit remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais, soit mandatés directement au fournisseur ;*
- *DIT que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget de la commune, article 6536 et reconduite tous les ans pour la durée du mandat.*

**Adopté à l'unanimité**

**52/2020 – EMS : GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT : BILAN 2020**

*Le Conseil Municipal,*

**ÉMET un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole approuvant les points ci-dessous :**

- le bilan 2020 du groupement de commandes permanent établi après trois ans de fonctionnement,
- la substitution, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la Collectivité Européenne d'Alsace au Département du Bas-Rhin et au Département du Haut-Rhin,
- la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats.

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant :**

- **à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Adopté à l'unanimité**

**53/2020 - EUROMETROPOLE RAPPORTS ANNUELS 2019 : LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

**Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg sur :**

- **le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,**
- **le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

**Acté à l'unanimité**

**54 /2020 – COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉS 2019**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE, à l'unanimité, des comptes rendus d'activités susnommés portant sur l'année 2019.**

**Acté à l'unanimité**